

Le gouvernement, sans trop le diffuser, va proposer une loi antiterroriste début octobre 2005. Sera-t-elle adoptée par ordonnance comme les précédentes ?

Le Parti Humaniste dénonce la terreur instaurée sous prétexte de mesures antiterroriste et la désinformation autour de cette loi. Nous sommes en train de passer d'une société néolibérale à une société de contrôle, une société où règne la force brute, l'ignorance organisée, la surveillance par tous les moyens possibles, la délation d'ennemis fabriqués...

Que propose leur nouvelle loi, inspirée de celles des Etats-Unis et du Royaume-Uni ?

Surveiller et réprimer ! Comment :

- **Les cybercafés devront stocker leurs données.**
- **Le téléphone pourra être sous surveillance en dehors de toute procédure judiciaire.**
- **Les fichiers seront accessibles** par les policiers et gendarmes en dehors de toute procédure judiciaire : fichiers des permis de conduire, des cartes grises, des cartes d'identité et passeports, fichiers des étrangers.
- **Les voyages d'individus dits «à risque» seront contrôlés.**
- **Les voitures pourront être suivies à la trace.**
- **Les contrôles d'identité seront effectués dans les trains transnationaux.**
- **La vidéosurveillance sera généralisée** : autorisation de filmer la voie publique par des caméras privées, possibilité pour les préfets d'ordonner l'équipement des sites «sensibles», obligation d'une modernisation des systèmes cinq ans après leur installation.
- **Des peines plus lourdes** seront appliquées. Les personnes impliquées dans la préparation d'un attentat seraient passibles d'une peine de 20 ans de prison et 350 000 euros d'amende devant des assises spéciales. Les dirigeants du réseau risqueraient de leur côté 30 ans de prison et 500 000 euros d'amende.
- **Le délai d'annulation d'un décret d'acquisition, de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française serait porté de un à deux ans.**
- **Le gel des comptes des personnes commettant des actes de terrorisme sera autorisé.**

Le Parti Humaniste dénonce un attentat contre la démocratie, un attentat contre le libre déplacement des gens, le contrôle à tout prix des citoyens, la primauté du pouvoir policier sur le pouvoir judiciaire. Et tout cela est fait sans consultation des citoyens. Le Parti Humaniste appelle les citoyens à rejeter et à manifester leur refus de cet attentat à la démocratie.

En Europe, de telles lois, ainsi que les plans vigipirate ont déjà montrées leur inefficacité à lutter contre le terrorisme qui trouve sa racine dans la violence, la discrimination et l'exploitation des peuples.

N'y a t'il pas d'autres actes terroristes contre lesquels le Gouvernement devrait lutter ? Laisser chaque jour à la rue des enfants, des jeunes, des femmes, des personnes âgées, des familles entières...n'est-ce pas aussi faire du terrorisme ? Pourquoi les dépenses liées la lutte antiterroriste et à la surveillance de la population augmentent-elles ? Pourquoi demain quatre millions de caméras de télésurveillance à Paris ? Pourquoi y-a t'il de moins en moins de budget pour l'éducation gratuite, pour la santé gratuite, pour la qualité de vie ? Pourquoi aujourd'hui en France 3,5 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté ? Pourquoi aujourd'hui en France 3 millions de mal-logés ? Pourquoi aujourd'hui en France 235 000 enfants en danger ?

Le Parti Humaniste exige le retrait pur et simple de cette loi antiterroriste, qu'elle soit sous la forme globale ou de décrets incontrôlables par le peuple.

Le Parti Humaniste propose que les budgets alloués pour cette loi soient redistribués pour les programmes contre la pauvreté et la précarité.